

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle de délibérations du conseil, le lundi 07 novembre 2022 à 19 h 30.

**PRÉSENCES :**

Madame	Martine Verville, mairesse
Mesdames les conseillères	Carolle Bouchard
	Marlène Deschesnes
	Josée Lavoie
Monsieur le conseiller :	Bruno Simard
	Tony Paré
	Martial Gauthier

**ABSENCES:**

Messieurs les conseillers :

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

**ASSISTANCE :** 1 personne

---

- 1. ACCUEIL DES MEMBRES**
- 2. ADMINISTRATION**
  - 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022
  - 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois d'octobre 2022
  - 2.4. Liste des comptes d'octobre 2022
  - 2.5. Comité forêt – nomination d'un nouvel élu
  - 2.6. Nomination d'un responsable - Revenu Québec, accès clicSécur
  - 2.7. Transmission des rapports financiers – rapport d'audit CMQ
  - 2.8. Calendrier des séances du conseil 2023
  - 2.9. Date des séances extraordinaire et de travail – budget 2023
  - 2.10. Fonds participatif
  - 2.11. Programmation TECQ 2019-2023
  - 2.12. Renouvellement offre de service - Secal Instrument
  - 2.13. Dépôt état comparatif au 30 septembre 2022
- 3. RESSOURCES HUMAINES**
  - 3.1. Formation Gestion des actifs municipaux – MRC Maria et FQM
- 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 4.1. Service d'inspection - Régie GEANT
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1. Demande de participation au déboursement – CDE
  - 5.2. Demande d'appui financier – Opération Nez rouge
- 6. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 6.1.
- 7. FIN DE LA RENCONTRE**

## 1. ACCUEIL DES MEMBRES

À 19 h 30, Martine Verville, mairesse, préside et déclare la séance ouverte après avoir constaté le quorum.

## 2. ADMINISTRATION

### 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

599-11-22

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

### 2.2 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 OCTOBRE 2022

600-11-22

IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022.

### 2.3 APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022

601-11-22

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte le dépôt des salaires nets du mois d'octobre 2022 au montant de 10 683.23 \$

### 2.4 LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2022

602-11-22

IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 48 622.83 \$ et par le fonds d'immobilisation pour un montant de 574.88 \$.

### 2.5 COMITÉ FORÊT – NOMINATION D'UN NOUVEL ÉLU

**CONSIDÉRANT QUE** le « comité forêt-habité Saint-Edmond-les-Plaines » doit être administré par un conseil d'administration composé, entre autres, de deux (2) administrateurs membre du conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le « comité forêt-habité Saint-Edmond-les-Plaines » n'a plus qu'un (1) seul administrateur membre du conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

603-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Josée Lavoie,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** M. Tony Paré, conseiller de Saint-Edmond-les-Plaines, soit nommé comme administrateur au conseil d'administration du « comité forêt-habité Saint-Edmond-les-Plaines ».

**2.6. NOMINATION D'UN RESPONSABLE - REVENU QUÉBEC,  
ACCÈS CLICSÉCUR**

**CONSIDÉRANT** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines se doit d'avoir accès aux documents confidentiels que Revenu Québec détient :

**2.6.1**

604-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** Martine Verville, mairesse, a l'autorisation de signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* (MR-69).

**2.6.2**

605-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Josée Lavoie,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** donner une procuration générale à Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, pour lui donner accès aux documents confidentiels que Revenu Québec détient et de lui permettre d'agir au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pour toutes les périodes, les années d'imposition et les exercices financiers passés, courants et futurs.

**2.6.3**

606-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Martial Gauthier,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** donner une procuration générale à Danielle Bernard, adjointe à la direction, pour lui donner accès aux documents confidentiels que Revenu Québec détient et de lui permettre d'agir au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pour toutes les périodes, les années d'imposition et les exercices financiers passés, courants et futurs.

## **2.7. TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS – RAPPORT D'AUDIT CMQ**

**CONSIDÉRANT** que la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec a transmis la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers :

607-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'ACCEPTER** le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers

## **2.8. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

608-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le calendrier ci-après soit et est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le lundi, ou le mardi, et qui débiteront à 19 h 30 :

Le lundi, 9 janvier.....	19 h 30
Le lundi, 6 février.....	19 h 30
Le lundi, 6 mars.....	19 h 30
Le lundi, 3 avril.....	19 h 30
Le lundi, 1 <sup>er</sup> mai.....	19 h 30
Le lundi, 5 juin.....	19 h 30
Le lundi, 3 juillet.....	19 h 30
Le lundi, 7 août.....	19 h 30
Le mardi, 5 septembre.....	19 h 30
Le lundi, 2 octobre.....	19 h 30
Le lundi, 6 novembre.....	19 h 30
Le lundi, 4 décembre.....	19 h 30

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **2.9. DATES DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET DE TRAVAIL – BUDGET 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 954, alinéa 1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier :

609-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Martial Gauthier,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'ACCEPTER :**

Rencontre de travail, présentation pré-budget aux Élus :  
21 novembre 18 h 30

Séance extraordinaire budget 2023 : 19 décembre 2022

## **2.10. FONDS PARTICIPATIF**

**FONDS PARTICIPATIF – PAIEMENT – CLUB DE MOTONEIGE «  
LES EXPLORATEURS »**

610-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Josée Lavoie,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la reddition de compte pour l'activité réalisée dans le  
cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du Club de motoneige «Les Explorateurs»;

D'autoriser le paiement au montant de 2 438 \$ au Club de motoneige  
« Les Explorateurs »

**FONDS PARTICIPATIF – PAIEMENT – HÉRITAGE AGRICOLE**

611-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la reddition de compte pour le projet d'affichage réalisé  
par Héritage agricole Lac-Saint-Jean;

D'autoriser le paiement au montant de 1 500,00\$ à Héritage agricole  
Lac-Saint-Jean Inc..

**FONDS PARTICIPATIF – PAIEMENT - COMITÉ CULTUREL DE  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES.**

612-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la reddition de compte pour l'achat de volumes par le  
Comité culturel de Saint-Edmond-les-Plaines

D'autoriser le paiement au montant de 500 \$ au Comité culturel de  
Saint-Edmond-les-Plaines à partir du fonds Covid de la MRC.

## **2.11. PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 V3**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a  
pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la  
contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe  
sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années  
2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

613-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2.12. RENOUVELLEMENT OFFRE DE SERVICE –  
SECAL INSTRUMENTS**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines à l'obligation de faire vérifier annuellement l'exactitude de mesure de ces débitmètres de distributions selon la demande du MAMH et de produire les rapports et autres vérifications associées :

614-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Sécac Instruments Inc. au montant de 1 055.59\$ plus taxes applicables.

## **2.13. DÉPÔT ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2022**

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'obligation de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines de déposer un état comparatif au 30 septembre de chaque année :

615-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'ACCEPTER** le dépôt de l'état comparatif au 30 septembre 2022 qui a été remis à tous les élus.

## **3. RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1 FORMATION GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – MRC MARIA-CHAPDELAINÉ ET FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a sollicité la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers en 2022-2023 et la tenue d'un séminaire sur la gestion des actifs en 2022;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités :

616-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines signifie à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2022-2023 sur la gestion des actifs municipaux;

**QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (ateliers, séminaires) prévues en 2022-2023.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 SERVICE D'INSPECTION – RÉGIE GEANT**

**CONSIDÉRANT** l'incertitude en lien avec la prestation de service de la Régie intermunicipale GEANT à la suite des démissions en série au sein de la direction de la Régie;

**CONSIDÉRANT** les déficits financiers importants liés à l'émission de permis via le service d'inspection municipale donné par la Régie;

**CONSIDÉRANT** que l'inspecteur fourni par la Régie ne peut être présent qu'une demi-journée par semaine, en plus d'absences ponctuelles, offrant ainsi un service limité, particulièrement au niveau du suivi de travaux;

**CONSIDÉRANT** les coûts élevés du service d'inspection offert par la Régie et la capacité de payé limitée de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Municipalité d'optimiser l'utilisation de ses ressources financières en rapatriant le service d'inspection en son sein :

618-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** signifier à la Régie Intermunicipale GEANT son intention de quitter le service d'inspection municipale le plus rapidement possible.

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 DEMANDE DE PARTICIPATION AU DÉBOURSEMENT - CDE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines avait créé une réserve financière pour la Corporation de Développement économique des Grandes-Plaines;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines c'était engagée à recapitaliser des fonds perdus, suite à des mauvais placements dans des entreprises, selon les pourcentages établis lors de la création de la Corporation et ce, afin de maintenir le fonds du capital investi au départ, soit 240 000\$ (Normandin 40%, Girardville 25%, Albanel 20%, St-Thomas-Dydime 10%, Saint-Edmond-les-Plaines 5% et la Caisse populaire 50%);

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de Développement économique des Grandes-Plaines a reçu un avis de faillite et que cette dernière doit assumer une perte de 17 700\$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit recapitaliser selon les pourcentages établis lors de la création de la Corporation, soit 5% pour un déboursement de 443\$ :

619-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines verse un déboursement de 443\$ à la Corporation de Développement économique des Grandes-Plaines.

**5.2 DEMANDE D'APPUI FINANCIER – OPÉRATION NEZ ROUGE**

**CONSIDÉRANT** qu'Opération Nez rouge offre les services de accompagnement pour le secteur GEANT;

**CONSIDÉRANT** qu'Opération Nez rouge soutiendra les organismes « Maison des jeunes le Pentagone » de Normandin et « l'école Notre-Dame-De-Lourde » de Girardville :

620-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines offre une commandite de 50\$ à Opération Nez rouge pour la saison des fêtes 2022-2023.

**6. AFFAIRE NOUVELLES**

**6.1**

**7. PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question n'est posée.

**8. FIN DE LA RENCONTRE**

621-11-22

**IL EST PROPOSÉ PAR** Tony Paré,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 21 :30.

---

Martine Verville  
Mairesse

---

Alexandre Pigeon  
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Martine Verville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Martine Verville, mairesse